



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0444

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Gare de Sathonay-Camp-Rillieux la Pape - Etude d'aménagement du parking de Rillieux la Pape - Etudes d'avant projet pour l'aménagement du parking - Avenant à la convention d'aménagement de la gare

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0444**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Gare de Sathonay-Camp-Rillieux la Pape - Etude d'aménagement du parking de Rillieux la Pape - Etudes d'avant projet pour l'aménagement du parking - Avenant à la convention d'aménagement de la gare**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon porte depuis 2005 le projet de Réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL). En privilégiant le développement de l'intermodalité, le projet REAL a pour objectif de rendre plus attractif l'usage des transports collectifs. La Communauté urbaine participe, par ses engagements aux protocoles d'accord partenarial de REAL de 2005 et 2007, au développement d'une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement.

La Région Rhône-Alpes, l'Etat, la SNCF, Réseau ferré de France (RFF) et la Communauté urbaine souhaitent constituer, autour de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape, un pôle d'échanges.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu des aménagements côté Rillieux la Pape de cette gare portant essentiellement sur le prolongement du passage souterrain existant pour accéder aux quais. L'objectif pour la Communauté urbaine est de permettre l'ouverture de la gare côté Rillieux la Pape afin de pouvoir aménager une plateforme multimodale et favoriser ainsi la requalification de cette façade de zone industrielle.

Par délibération n° 2013-4067 du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine a approuvé :

- la participation au financement des travaux d'accessibilité sous maîtrise d'ouvrage RFF programmés en 2014 pour un montant de 4,212 M€ avec un financement à hauteur de 1,429 M€ pour la Communauté urbaine,
- les aménagements côté Rillieux la Pape sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine pour un montant de 1,979 M€. Ces aménagements sont financés par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 376 320 €, la Commune pour 125 440 € et 44 800 € par le SYTRAL.

Le report des travaux d'accessibilité décidé par Réseau ferré de France (RFF) induit un décalage du lancement des études d'avant projet du parking portées par la Communauté urbaine. En effet, ce projet ne peut être réalisé que si RFF réalise le prolongement du souterrain côté Rillieux la Pape.

La convention de financement passée avec la Commune et la Région Rhône-Alpes prévoit que la Communauté urbaine, maître d'ouvrage du parking, doit justifier d'un début de réalisation des études dans un délai de 12 mois à compter de la délibération de la Région du 24 octobre 2013. Il convient donc de modifier par avenant les règles de caducité pour percevoir la subvention de la Région car la Communauté urbaine n'est pas en mesure de fournir les pièces justificatives.

Pour rappel, l'opération d'aménagement et services côté Rillieux la Pape, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, sera réalisée dans le cadre du contrat d'aménagement de gare, pour un coût total estimé à 1 655 360 € HT, soit 1 979 811 € TTC.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant au contrat d'aménagement de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape pour les études d'avant-projet du parking côté Rillieux la Pape à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et la Commune de Rillieux la Pape modifiant les règles de caducité pour l'obtention de la subvention de la Région Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.